

# LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVORNE

N° 33

Décembre 2020

## Edito

### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR UNE ANNÉE À OUBLIER

Cette édition de notre journal communal est à l'image de l'année qui se termine : tronquée. 2020 touche à sa fin et pourtant elle restera inachevée : la plupart des manifestations publiques ont été annulées, les rencontres réduites au strict minimum et les vendanges se sont déroulées sous cloche. Du jamais vu, assurément, de mémoire de Vuargnéran. On reste évidemment sur sa faim, frustrés, pressés en tous les cas d'oublier ces mois difficiles, mais angoissés aussi à l'idée que l'an prochain continue dans la même sinistre direction. Les plus jeunes et les plus âgés d'entre nous ont été particulièrement éprouvés, nos amicales pensées leur sont ici spécialement dédiées.

La Municipalité n'envisageait évidemment pas de finir la législature dans un tel climat. Elle ne se voyait pas non plus placée devant tant d'incertitudes alors que des perspectives intéressantes s'ouvraient à notre commune du fait d'une confiance financière retrouvée. Le mystère régnant en maître depuis de nombreux mois, elle a proposé – et obtenu – de

maintenir tel quel le taux d'imposition actuel. La seule certitude, donc, c'est que les impôts ne « bougeront » pas en 2021.

Nous aurions aimé vous faire des déclarations plus stimulantes, mais les circonstances, décidément, ne s'y prêtent pas. Notre autorité n'a pas rangé les outils pour autant. Nous allons de l'avant avec l'étude et la finalisation d'un nouveau plan d'éclairage pour le Boulevard, avec l'installation d'un point de dépose des ordures à Vers Morey, avec l'aménagement de quelques places supplémentaires de stationnement, avec la réalisation d'une chambre de chloration destinée à garantir au hameau de Versvey une eau propre en toutes circonstances. La suite du programme incombera à l'équipe municipale appelée à sortir des urnes dans quelques semaines.

Au moment où s'écrivent ces lignes, nous ignorons encore si la recherche médicale a vraiment découvert le produit miracle, et dans quel délai le vaccin prometteur sera accessible au grand public. Quoi qu'il en soit, nous espérons vraiment que « la vie d'avant » pourra bientôt reprendre son cours normal. A toutes, à tous, nous souhaitons d'ores et déjà d'heureuses fêtes de fin d'année.

Santé, donc, mais au sens propre du terme !

*Edouard Chollet, syndic*

## SOMMAIRE

Edito	1
Infos du Conseil communal	2
Infos de la Municipalité	3
Merci François Delacrétaz	3
Infos communales	4
Les Marchés d'Yvorne	4
Concours balcons et jardins fleuris	4
Mérite vuargnéran	4
Vendanges 2020	4

## IMPRESSUM

### Rédacteur responsable :

Gary Perret, 079 339 90 93

### Impression :

Imprimerie Bach Yvorne, 024 463 21 83

### Commune d'Yvorne :

tél. 024 466 25 22

site : [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch)

e-mail : [commune@yvorne.ch](mailto:commune@yvorne.ch)



Photo : Igor Simic

SÉANCES DU 1<sup>ER</sup> ET DU 29 OCTOBRE 2020

L'organe délibérant de la commune s'est réuni à deux reprises à la Salle de la Couronne, et à huis clos en raison de la situation sanitaire, durant le mois d'octobre. Les conseillers communaux ont eu à se prononcer sur le préavis municipal 5/2020 concernant « l'arrêté d'imposition 2021 ». Déposé pour la séance du 1<sup>er</sup> octobre, ce préavis fixe pour une année les taux d'impositions et taxes en vigueur à Yvorne.

En l'état, la Municipalité considère qu'en dépit de l'ambiance morose et des inquiétudes qui prévalent, en particulier hélas dans le secteur vitivinicole si important pour notre commune, il n'y a pas lieu de céder à un pessimisme excessif. Au 31 décembre 2019, le bilan permettait de faire ressortir un disponible net de CHF 2'528'443.-. La couverture financière est passée entre 2018 et 2019 de 107.73% à 121.12%, ce qui représente, traduite en chiffres ronds, une augmentation de CHF 440'848.-. Dans le même temps, la Commune diminuait le volume total de ses emprunts de CHF 148'600.-. De manière générale, l'état de santé des finances communales fait apparaître des résultats particulièrement encourageants. En outre, les trois derniers exercices se sont terminés sur des chiffres noirs et en progression constante.

Le budget 2020 tablait sur un excédent de recettes proche de CHF 80'000.-. Le dernier pointage comptable effectué cet été révèle un manque à gagner généré par le semi-confinement, toutefois compensé par des recettes extraordinaires déjà largement supérieures aux attentes. Seules ombres au tableau: les impôts pour les sociétés, et ceux sur les gains immobiliers et droits de mutation sont encore inférieurs aux prévisions, de même que la vente des vins du Domaine de la Commune, fortement péjorée par la crise actuelle.

L'arrêté d'imposition est le seul moyen pour la Municipalité de s'assurer des rentrées financières susceptibles de couvrir, au minimum, le montant des charges qu'elle inscrit au budget de fonctionnement et

de libérer une marge d'autofinancement suffisante pour procéder aux amortissements obligatoires des dépenses d'investissements consenties antérieurement.

Les charges de fonctionnement sont couvertes principalement par les recettes générées par les impôts, taxes, émoluments et concessions. Voici le détail des recettes communales telles qu'elles ressortent des comptes 2019 (voir tableau).

En 2019, le taux d'imposition moyen de l'ensemble des communes vaudoises était de 68,2 points, celui des communes du district d'Aigle de 70,5 points (min. 67,5 pts ; max. 78,5 pts).

Le taux d'imposition en vigueur à Yvorne (71,5 pts) permet de faire face aux obligations courantes, pour autant cependant qu'il se double d'une politique prudente en matière de dépenses et d'investissements strictement prioritaires.

Dès lors, La Municipalité considère qu'une modification de ce taux ne se justifie pas pour l'heure.

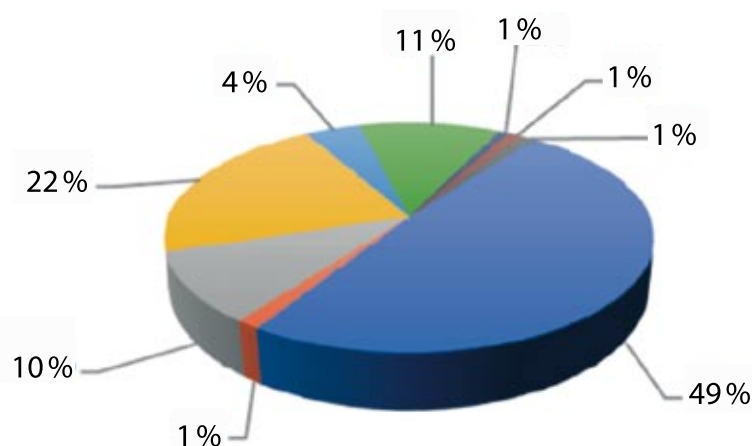
Le statu quo permet en outre de pouvoir dresser le bilan des effets financiers du taux actuel sur une période significative (5 ans) et d'en tirer des conclusions étayées.

A l'instar de la réflexion menée pour le taux d'imposition communal, la Municipalité propose également de reporter sans changement les autres impôts ou taxes ayant actuellement cours.

Lors de la séance du 29 octobre, les conseillers communaux ont suivi les propositions municipales et accepté l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

*Les préavis municipaux, procès-verbaux et dates des séances à jour du Conseil communal se trouvent sur le site Internet : [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch), rubrique « officiel ».*

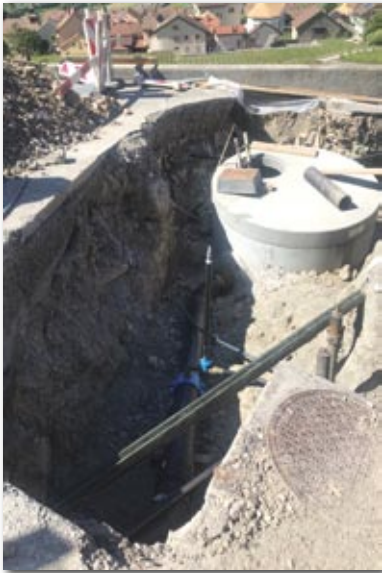
## Détail des recettes communales selon comptes 2019



- |  |  |
|--|--|
| ■ 40 Impôts                            | ■ 41 Patentes, concessions                     |
| ■ 42 Revenus du patrimoine             | ■ 43 Taxes, émoluments, produits               |
| ■ 44 Parts aux recettes cantonales     | ■ 45 Participations de collectivités publiques |
| ■ 46 Autres prestations et subventions | ■ 48 Prélèvements fonds spéciaux               |
| ■ 49 Imputations internes              |  |

## MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'EAU

Dans le cadre de l'entretien régulier et de la modernisation du vaste réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, la Municipalité veille à assurer le parfait fonctionnement dudit réseau en toutes circonstances et à procéder aux travaux nécessaires à l'atteinte de cet objectif. A cette fin, des travaux ont été entrepris au printemps pour démolir la chambre coupe-pression de Vers Morey, pour des raisons pratiques, techniques et sanitaires, et la remplacer par une



L'emplacement de la chambre de régulation sur la «Chenalette», route reliant le haut du village à Vers Morey.

nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit «Les Combes». Cet ouvrage, équipé de vannes de régulation, permet désormais d'abaisser la pression statique de 1 bar sur l'ensemble du réseau communal. Il devient également compatible avec le réservoir de Plantour à Aigle et garantit en tout temps la défense incendie d'Yvorne grâce aux réducteurs de pression adaptés. Dans sa séance du 6 février, le Conseil communal avait accepté le préavis municipal y relatif et le crédit de CHF 138'000.- alloué pour réaliser ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre du plan direc-

teur de la distribution de l'eau (PDDE) présenté à l'organe législatif vuargnéran en décembre 2018.

Le nouveau système de régulation dispose d'une vanne Clayton permettant de gérer les différences de pression. Photos: Jean-Pierre Deschamps



## MERCI FRANCOIS DELACRÉTAZ

Engagé en 2004, François Delacrétaz a œuvré en tant que marguillier jusqu'à la fin juillet 2020. Prenant sa tâche très à cœur, il considérait l'église d'Yvorne comme sa deuxième maison. Son travail consistait à l'entretien de l'édifice et à la préparation pour les cultes, mariages et enterrements. Toujours présent, il fut d'une aide précieuse.

En plus de son rôle pour la paroisse, Monsieur Delacrétaz a également assuré les remplacements du chauffeur du bus des écoles pendant plusieurs années et officié au sein du service des bus-navettes lors de différentes manifestations.

C'est avec un pincement au cœur qu'il nous a fait part de son désir de cesser ses activités. Après ces quelques années de retraite bien remplies, nous lui souhaitons une bonne continuation et surtout une bonne santé.

Encore merci François et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Marie-Hélène Frutschi, municipale



La Municipalité d'Yvorne met  
au concours un poste de

## marguillier de l'église d'Yvorne

à temps extrêmement partiel

### Description générale du poste :

- ==> conciergerie de l'église
- ==> collaboration aux services de culte
- ==> organisation des services funèbres

### Exigences requises pour occuper le poste :

- ==> disponibilité hebdomadaire pour l'entretien du bâtiment (env. 1 heure par semaine)
- ==> disponibilité les jours d'utilisation de l'église
- ==> sens de l'autonomie

### Conditions d'engagement :

- ==> contrat de durée déterminée (engagement à temps extrêmement partiel), non soumis au Règlement concernant le personnel communal
- ==> rétribution fixée à CHF 25.-- brut de l'heure, charges sociales et indemnités de vacances non comprises

**Entrée en fonction souhaitée :** à convenir

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante :

Municipalité d'Yvorne - La Grappe 2 - 1853 Yvorne

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Frutschi, municipale (076 307 93 19).



## LES MARCHÉS D'YVORNE : ET DE QUATRE !



2020 a vu se dérouler la quatrième édition des Marchés d'Yvorne. Au moment de démarrer son organisation, la première vague de Covid-19 a atteint nos contrées. Mais le comité a poursuivi son travail, conscient que tout pourrait être annulé subitement.

S'il a fallu renoncer à ouvrir le marché de mai, celui de juin a redonné du baume au cœur à toutes et tous, alors que les événements et festivités de l'été s'annulaient les uns après les autres. Grâce à un concept de protection sanitaire strict, le Marché d'Yvorne a pu – un samedi par mois – égayer la place du Torrent et ravir ses visiteurs locaux et ceux de passage, ainsi que les exposants.

Le comité remercie les « fidèles » des Marchés d'Yvorne mais aussi toutes les personnes qui – spontanément – aident à la mise en place et au rangement. En route pour une cinquième édition !

## MÉRITE VUARNÉRIAN 2020

Le Mérite vuarnérian 2020 a été décerné à un joueur de tambour : Nicolas Ansermoz. Ce musicien de 19 ans, originaire d'Yvorne, reçoit cette distinction honorifique en récompense des excellents résultats et titres glanés ces dernières années lors des concours cantonaux et romands, que ce soit en catégorie junior (16-20 ans) et lors des « Superfinales » (toutes catégories et âges confondus).

Nicolas découvre cet instrument à trois ans et ne voudra plus le lâcher. En 2012, il rejoint les rangs de la Fanfare Municipale d'Aigle puis des Tambours du Chablais en 2016.

Sa rencontre avec le champion suisse Christophe Avanthay sera déterminante pour la suite de sa progression. Un travail acharné, des heures de répétitions, du talent, une passion : le champion vaudois « junior » 2019 n'en a pas fini de faire parler de lui.



## CONCOURS BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2020

Un jury composé de Mesdames Dominique Delacrétaz, Jacqueline Fazan et Monique Sauthier a arpenté à plusieurs reprises les rues du village durant la période estivale pour sélectionner et noter les plus beaux jardins et balcons, dont voici les résultats :

### Prix jardins

- 1<sup>er</sup> prix : M<sup>me</sup> Monique Monod, Vers Morey 26
- 2<sup>ème</sup> prix : M<sup>me</sup> Chantal Dervev, Vers la Cour 33
- 3<sup>ème</sup> prix : M<sup>me</sup> Alice Paschoud, Les Rennauds 32

### Prix balcons

- 1<sup>er</sup> prix : M<sup>me</sup> Liliane Antille, Vers Morey 45
- 2<sup>ème</sup> prix : M<sup>me</sup> Carmen Bournoud, Les Maisons Neuves 28
- 3<sup>ème</sup> prix : M<sup>me</sup> Lucienne Heim, Vers la Cour 1

Un grand merci à toutes et tous pour les décorations florales et aménagements végétaux qui contribuent à embellir notre commune année après année.

## VENDANGES 2020

Malgré une météo pour le moins contrastée, les vendanges 2020 ont été très précoces, débutant le 21 septembre, premier jour de l'automne.



Dernier chasselas vendangé, en date du 1<sup>er</sup> octobre, le Clos de l'Abbaye a dépassé la barre des 80°Oe, alors que la moyenne enregistrée sur les autres parcelles de ce cépage avoisinait 76°Oe. Sur le plan quantitatif, en raison d'un coup de froid intervenu lors de la floraison et

d'un été sec, les rendements des chasselas sont minces : 0.8 kg/m<sup>2</sup>.

Du côté des « rouges », le pinot noir (95°Oe) et les spécialités enregistrent une récolte de 600g/m<sup>2</sup>.

Les derniers coups de sécateurs ont été donnés début novembre pour cueillir la Mondeuse.

En cave, les vins finissent de fermenter. Un bouquet fruité soutenu par une belle rondeur et une finale harmonieuse annoncent un millésime prometteur.

